

SAISON 2021-2022

À REMETTRE À L'ASSOCIATION :

- LA FEUILLE D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLIE ET SIGNÉE
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ RÉCENTE
- CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE L'ACTIVITÉ CHOISIE
- OU
- LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

(dans le cas d'un enfant mineur ou pour un renouvellement de licence)

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit donc qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières.*

Pour les personnes majeures, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an est exigée tous les trois ans lorsque la licence permet la participation aux compétitions organisées par la fédération sportive qui la délivre. Pour toute nouvelle inscription, retour de blessure ou maladie, un certificat médical vous sera demandé.

ASSURANCE

Nous sommes assurés en responsabilité civile + indemnités contractuelles à la compagnie d'assurances MMA, SARL PARQUET ASSURANCES, Agents généraux MMA, 9 rue Picois, 37600 LOCHES (contrat collectif de la FSCF). L'assurance individuelle souscrite est incluse dans le coût de la cotisation. Ci-dessous le tableau des garanties en fonctions des options souscrites par l'association.

INDEMNITÉS CONTRACTUELLES PAR SUITE D'ACCIDENT CORPOREL	SUIVANT OPTION CHOISIE		
	MINI	MAXI	FRANCHISES
DÉCÈS	13 000 €	39 000 €	NÉANT
INVALIDITÉ PERMANENTE	25 000 €	77 000 €	Seuil 5%
INCAPACITÉ TEMPORAIRE	NÉANT	23 €	4 jours
FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	2 500 €	2 500 €	NÉANT
FRAIS D'OPTIQUE (PAR BIAIS)	250 €	500 €	NÉANT
FRAIS DE 1ÈRE PROTHÈSE DENTAIRE (PAR DENT)	250 €	500 €	NÉANT
REMBOURSEMENT DE SOINS FRAIS HOSPITALIER	200% des remboursements des régimes sociaux selon réglementation		
LOCATION DE PROTHÈSES OU D'APPAREILLAGES	160 €	160 €	NÉANT

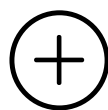
*Alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie, disciplines sportives pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O, disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé, disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme, parachutisme, rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII.

TARIFS

ADHÉSION

(Pour chaque personne adhérant à l'association)

30 €



COTISATION

	TARIF 1		TARIF 2	
	GYMNASTIQUE	GYM FORM' 2 SÉANCES	EVEIL	GYM FORM' 1 SÉANCE
1 ADHÉRENT	135 €	135 €	95 €	95 €
2 ADHÉRENTS	220 €	220 €	160 €	160 €
3 ADHÉRENTS	220 €	220 €	160 €	160 €

SOMME TOTALE À RÉGLER

1 ADHÉRENT	165 €	165 €	125 €	125 €
2 ADHÉRENTS	280 €	280 €	220 €	220 €
3 ADHÉRENTS	310 €	310 €	250 €	250 €

Selon le tarif, une **réduction** est effectuée lors de la deuxième cotisation :

- Pour 2 licences appartenant au TARIF 1, une remise de 50€ est effectuée sur la deuxième cotisation
- Pour 2 licences appartenant au TARIF 2, une remise de 30€ est effectuée sur la deuxième cotisation
- Pour 1 licence appartenant au TARIF 1 et 1 licence appartenant au TARIF 2, une remise de 40€ est effectuée sur la deuxième cotisation.

La cotisation est offerte à partir du 3ème adhérent

Exemple : Prenons le cas où un enfant est inscrit en GYMNASTIQUE et un des parents en GYM FORM' 1 SÉANCE :

2 adhésions + 2 cotisations : TARIF 1 + TARIF 2 (remise de 40€)

2 x 30 € + (135 € + 55 €)

Total à payer : 250€

Tout argent versé sera non-remboursable. Cette somme est payable de préférence par chèque libellé à l'ordre : CSM LIMOGES



En partenariat avec le Crédit Agricole, l'association offre une réduction de 15€ par adhérent pour les employés du Crédit Agricole.

COUPONS DE RÉDUCTION

Les chèques vacances et coupons sport de l'ANCV, les SHAKE@DO.87 du conseil départemental de la Haute-Vienne, les Pass'Sport et les tickets loisirs de la CAF sont acceptés pour le règlement.

PARENTS-AMIS

Votre enfant est licencié(e) au Cadets et Cadettes de Saint-Michel et vous souhaitez adhérer également ? Vous pouvez être membre de l'association pour 30€. Plus de renseignements auprès des moniteurs et monitrices.